Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260917-DCM2026_54_URBA-DE

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du** **17 septembre 2026**	**DÉLIBÉRATION** **2026/54**
Date de la convocation : 10 septembre 2026 **Date de publication : 24 septembre 2026**	**Département** **des YVELINES** **Arrondissement** **de RAMBOUILLET** **Canton** **de RAMBOUILLET** **Commune de** **SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/54

OBJET : URBANISME – Dénomination d'une voie – Rue des Ecuries

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; Mme Sandrine BAGUENIER ; Mme Déborah YOUNSI ; Mme Julie BARROT MORIGNY ; Mme Virginie ROCHE ; M. Guillaume LEVAUFRE ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ; M. Julien LEVILLAIN

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Jeannine COGNAULT a donné pouvoir à Mme Corinne GUILLAIN LAURENT
M. Lionel WENDLINGER a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Gabriel LEGRAND a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Vincent MARLARD a donné pouvoir à M. Julie BARROT MORIGNY
M. Adrien TEIXEIRA a donné pouvoir à M. Frédéric AUROUX

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

Mme Charlotte AUGIAT

Nomination du secrétaire de séance : M. Frédéric AUROUX

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260917-DCM2026_54_URBA-DE

DCM 2026/54 - URBANISME – Dénomination d'une voie – Rue des Écuries

La Rue des Écuries, reliant la rue de l'Aleu à la station d'épuration n'ayant pas d'existence juridique à ce jour, il y a lieu de la créer de manière officielle, afin notamment de doter la station d'épuration d'une adresse valide et reconnue.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours et les services de communication et télécommunication d'assurer l'identification claire des propriétés et immeubles,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe pour procéder au nommage des voies et leur numérotage,

CONSIDÉRANT qu'il appartient également au Conseil municipal de choisir par délibération le nom des voies et lieux-dits de la commune.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité :

NOMME « Rue des Écuries » la voie reliant la station d'épuration de la commune à la Rue de l'Aleu.

CHARGE Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles du secteur, en précisant que celle-ci se fera sur un principe numérique.

AUTORISE Madame le Maire signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance

Frédéric AUROUX

Le Maire,

Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.